

**Sous-section 5.—Statistique de l'enseignement à Terre-Neuve avant l'union**

Comme Terre-Neuve n'était pas une province du Canada l'année sur laquelle porte la statistique donnée à l'égard des autres provinces à la section 4, la statistique de l'enseignement à Terre-Neuve avant l'union est résumée ici.

Comme on l'a déjà dit (p. 303), le système d'enseignement s'y inspire de la tradition anglaise. La principale différence est le statut confessionnel des écoles. Chacune des cinq principales confessions religieuses possède ses propres écoles. Cependant, le double emploi des services est inférieur à 15 p. 100, car les écoles ne sont pas exclusives et il existe une confession dominante dans la plupart des petits établissements. Il y a en outre 33 écoles non confessionnelles. Les écoles de toutes confessions sont soumises aux mêmes règlements provinciaux, suivent le même programme d'études et reçoivent des subventions provinciales au même titre. Environ 67 p. 100 des écoles ont une seule salle de classe et 19 p. 100 en ont deux. N'importe quelle école peut avoir tous les cours de la première à la onzième année, mais 23 p. 100 seulement des écoles d'une seule salle de classe ont plus de huit années. Quelques écoles ont la douzième année.

Certaines écoles offrent un cours commercial dans la onzième année. Des cours du jour et du soir sur l'artisanat se donnent au Centre d'artisanat de Saint-Jean; les élèves de jour se recrutent dans toutes les parties de la province. L'Institut professionnel, créé d'abord en vue de la réadaptation des anciens combattants à la vie civile, faisait fonction en 1950 d'école de métiers pour les civils. Une école maternelle pour enfants aveugles à Saint-Jean prépare les enfants à l'École pour aveugles d'Halifax. Les futurs instituteurs fréquentent le Memorial University, qui comporte également une école de navigation.

Le ministère de l'Instruction publique favorise l'éducation des adultes et l'enseignement visuel. Dans le domaine de l'éducation des adultes, il se donne des cours du soir réguliers s'étendant, selon le besoin, de la première à la onzième année. En 1947, 34 instituteurs s'occupaient de plus de 1,250 élèves inscrits aux cours réguliers ainsi que de 600 appartenant à des groupes inscrits à des études non régulières.

Le tableau 11 donne pour Terre-Neuve une statistique comparable à celle du tableau 1 pour les autres provinces.

**11.—Inscriptions aux institutions d'enseignement de Terre-Neuve, année scolaire 1947-1948**

Genre d'institution	Inscriptions nombre
<b>Écoles sous la régie provinciale—</b>	
Ordinaires de jour.....	72,940
Du soir.....	298 <sup>1</sup>
Par correspondance.....	20
Centre d'artisanat (de jour).....	48
École normale—Cours complet.....	166
Cours expéditif.....	313
<b>Université—</b>	
Cours d'études universitaires.....	224
Cours de navigation.....	75
<b>Total.....</b>	<b>74,084</b>

<sup>1</sup> Cours d'artisanat seulement; en 1947, plus de 1,250 adultes étaient inscrits aux cours du soir réguliers.